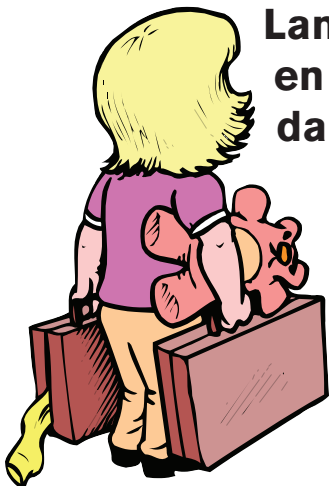


# Pour un véritable service public d'accueil des jeunes enfants

**Lancement d'une consultation par la Ministre en charge de la famille auprès de 400 parents dans quatre régions**



**Demandons un développement des modes d'accueil qui correspondent aux attentes de tous les parents**



## Un objectif aux multiples enjeux

*L'accueil des jeunes enfants est au cœur de l'exercice du droit au travail des femmes*

Sans mode d'accueil, difficile, voire impossible d'accéder à une activité professionnelle ou de s'y maintenir. C'est un

élément constitutif de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

*Pour la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants*

De nombreuses études démontrent le bénéfice crèche / école maternelle dans la poursuite du cursus scolaire : la socialisation, les échanges avec d'autres enfants, ... permettent, notamment par le jeu et les activités d'éveil, le développement des potentialités de l'enfant et son apprentissage à la vie en collectivité grâce à l'accompagnement de professionnels qualifiés.



[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



19 novembre 2012

# Les personnels assurant l'accueil des jeunes enfants

**Les assistantes maternelles** sont considérées comme un mode de garde peu coûteux pour la collectivité selon la Cour des Comptes et les pouvoirs publics. Le nombre de places par assistantes maternelles en exercice est passé de 712 200 en 2006 à 820 900 en 2009 Sur le champ de la France entière.

Depuis décembre 2009, l'agrément maximum autorisé est passé de 3 à 4 enfants par salarié-e.

Elles bénéficient d'une formation de 60 h avant l'accueil du premier enfant et ensuite, 60 h étalées sur cinq ans, ce qui est largement insuffisant ! Les parents sont contraints d'être les employeurs de ces personnels, d'établir un contrat de

travail. Ils sont comptables de la bonne application de la convention collective, de la protection sociale et la formation permanente de leurs salariés.

**Les personnels exerçant dans les équipements collectifs** sont reconnus et appréciés pour leurs compétences professionnelles, mais sont trop peu nombreux. Les formations initiales sont peu développées et onéreuses car essentiellement réalisées dans un cadre privé.

Il y a donc une pénurie dramatique de personnels qualifiés due à l'irresponsabilité des pouvoirs publics qui ont très fortement encouragé l'accueil individuel par la mère et les assistantes maternelles. Les personnels qualifiés sont encadrés

par des professionnels de direction des métiers petite enfance.

**Le développement des structures multi-accueil** est sans doute le plus emblématique de ces dernières années. Ces structures qui tendent à devenir majoritaires par rapport aux crèches « classiques », peuvent réunir : accueil permanent, complet ou à temps partiel, collectif, familial et même au domicile des parents, temporaire ou occasionnel. Leurs difficultés tiennent à la gestion et l'organisation cohérentes d'une telle diversité.

Construire des projets pédagogiques dans ces conditions relève souvent de l'exploit.

## Les besoins des parents

Des témoignages abondent sur des besoins toujours très largement insatisfaits :

- les listes d'attente dans les crèches sont toujours aussi longues, décourageant même l'inscription de l'enfant ;
- la difficulté de trouver une place à proximité de chez soi ;
- les plages horaires sont parfois inadaptées, surtout pour les parents

dont les horaires de travail atypiques sont difficilement conciliables avec leurs responsabilités familiales ;

- le congé parental est souvent pris « par défaut », faute de places d'accueil, de la cherté des modes d'accueil, de l'éloignement domicile travail ;
- la remise en cause des 35 h, le développement du travail du dimanche, vont encore accroître les difficultés

pour articuler vie professionnelle et familiale.

Pourtant, de plus en plus de parents (44 %) plébiscitent l'accueil en structure collective pour la sécurité des enfants, la qualification des personnels et la diversité des activités qui sont proposées, favorisant le développement de l'enfant.



## Un accueil insuffisant

Le PQE (programme de qualité et d'efficacité) famille 2012 estime - pour 2009 - la capacité théorique totale d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans par les modes de garde formels à 1 181 542 places : 56 % par des assistants maternels employés directement par des particuliers, 30 % en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), 4 % par un salarié

à domicile et 10 % en école pré-élémentaire.

Le taux de couverture des modes d'accueil est de 48,7 places pour cent enfants de moins de 3 ans en 2009 en France entière, et de 49,8 places en métropole (assistant-e-s maternel-le-s, salarié-e-s à domicile, accueil en Eaje (établissement

d'accueil des jeunes enfants), écoles maternelles).

L'objectif de création de 100 000 places à la fin 2012 ne devrait être atteint qu'à 80 %. Sachant que pour recenser le nombre de places créées, il est tenu compte des places en jardin d'éveil et des places qui ne sont pas « en temps plein ».



# « Développer, professionnaliser, rééquilibrer, financer », la CGT propose...

*La CGT œuvre depuis toujours pour le développement et l'organisation d'un service public d'accueil diversifié, ouvert prioritairement à tous les enfants dont les parents travaillent, sont en recherche d'emploi, en situation d'études ou de formation.*

## Développer

Des objectifs chiffrés doivent être proposés à une échéance proche pour garantir un mode d'accueil de qualité à tous les enfants. Les parents doivent être les usagers et non les employeurs de ces services. Les participations financières des parents doivent être abaissées et à terme, la gratuité de l'accueil doit être envisagée.

Parmi les annonces du nouveau gouvernement figure la re-scolarisation partielle (19 000 places en trois ans) des enfants de moins de 3 ans, ce que la CGT juge positif mais insuffisant.

Nous estimons, que les jardins d'éveil ne doivent pas être maintenus. Nous pro-

posons les classes passerelles comme structures de lien renforcé entre crèche et école maternelle, avec des professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale qui exercent en complémentarité.

## Professionnaliser

Pour garantir la qualité et la sécurité de l'accueil dues aux enfants, travailler en équipe et non en solo. Professionnaliser, parce que ces métiers sont exercés presque exclusivement par des femmes

sous-payées, pour des fonctions aux responsabilités pourtant éminentes. Il en va d'ailleurs, de l'avenir professionnel des salarié-e-s de ces secteurs que seuls les pouvoirs publics peuvent garantir.

Des filières de formations publiques, qualifiantes et diplômantes, doivent être mises en place, garantissant l'accès à tous ceux et celles qui veulent s'engager dans ces métiers.

## Rééquilibrer

L'accueil en crèches collectives et familiales doit devenir un mode

d'accueil majoritaire conformément aux vœux des parents salariés.



## Financer

**En 2007, la CNAF finançait l'ouverture d'une crèche à hauteur de 77 % de son coût, aujourd'hui, ce financement est réduit à 51 %.**

Pour les plus jeunes, 4,6 milliards d'euros sont versés sous forme de prestations légales pour l'accueil individuel (complément de mode de garde pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) salarié(e) à domicile) et 2,5 milliards d'euros correspondent à des dépenses d'action sociale pour l'accueil en structures collectives en matière d'investissement et de fonctionnement.

Cette tendance doit s'inverser : Les équipements et services collectifs doivent bénéficier de financements croisés conséquents, des collectivités territoriales, de l'État et des Caf, mais aussi des employeurs au travers d'un fonds mutualisé.

**C'est dans le cadre d'un accueil organisé, réellement pensé au service des parents et conçu pour le bien-être des enfants, qu'un véritable service public de l'accueil des jeunes enfants devrait se développer et offrir des garanties majeures à tous les acteurs : parents, enfants et professionnels.**



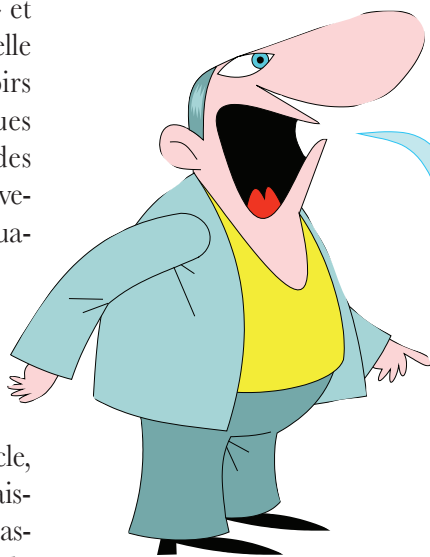
# Accueil des jeunes enfants : construire un véritable service public !

Dans une France qualifiée de « championne d'Europe de la fécondité » et dans laquelle l'activité professionnelle des femmes est élevée, les pouvoirs publics et les acteurs économiques refusent de prendre la mesure des moyens à mettre en œuvre pour le développement d'un accueil public de qualité pour les jeunes enfants.

Cela coûterait trop cher à la collectivité ? Faux ! Il s'agit d'une affirmation contestable. Bien au contraire, pour l'avenir de la société du 21<sup>e</sup> siècle, qui appelle toujours plus de connaissances et de qualifications, investir massivement et qualitativement dans la petite enfance, l'enfance et la jeunesse est une priorité pour le développement de cette société.

Les parents payent cher pour l'accueil de leurs jeunes enfants et pour un type d'accueil qu'ils ne choisissent pas toujours.

Travaillant chacun, père et mère créent des richesses et des services, s'acquittent



de cotisations et contributions sociales, d'impôts sur le revenu et d'impôts locaux, de taxes diverses. Ils sont donc en droit d'exiger un accueil de qualité pour leurs enfants. Les enfants, c'est l'avenir, la collectivité doit se mobiliser en leur faveur.

## Avec la CGT, exigeons :

- l'allongement du congé maternité - pré et post natal - à vingt-quatre semaines pour les premières et deuxièmes naissances ;
- le développement en nombre suffisant de modes d'accueil diversifiés dès la fin du congé maternité, dans le cadre d'un service public de qualité : accueil collectif, familial, au domicile des parents, adapté aux horaires de travail et aux besoins des enfants ;
- un accès prioritaire aux parents qui travaillent, sont en formation, en recherche d'emploi ou étudiants ;
- l'abaissement des contributions financières parentales, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public ;
- la qualité de parents usagers et non employeurs des personnels de la petite enfance ;
- pour les parents souhaitant prendre un congé parental court, une rémunération significative en pourcentage du dernier salaire ;
- la mise en place de filières de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Éducation nationale et du service public, pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance ;
- le dégagement des financements croisés nécessaires : employeurs, État, collectivités territoriales, Sécurité sociale (Caf).



**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**